



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 015-211500855-20220930-2022_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

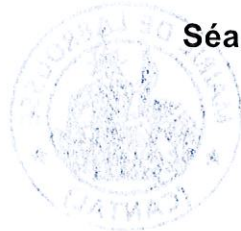
Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 30 septembre 2022



Délibération : N° 2022-34

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 30 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, THER Benoit, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, LAMOUREUX Nicolas, ; Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine, AMARAL Emmanuelle

Absent(s) :

TOURLAN Anne, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry,

Secrétaire de séance : LAMOUREUX Nicolas

ADOPTION RAPPORT ANNUEL sur le SERVICE PUBLIC de COLLECTE et d'ELIMINATION des DECHETS MENAGERS 2021

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés instauré par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

L'objet de ce rapport est de présenter les indicateurs techniques et financiers de l'activité de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac.

DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- ADOPTE le rapport sur la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers 2021.

Ce rapport sera mis à disposition du public pendant 15 jours.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

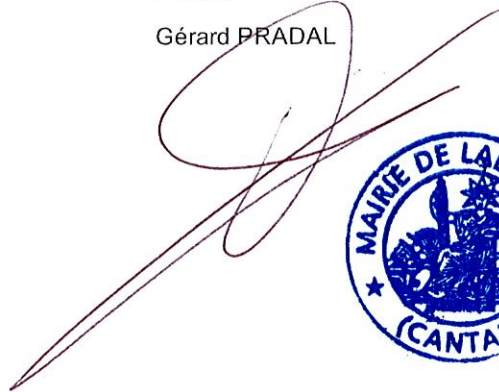
Emis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2022
Reçu en Préfecture
le 03 octobre 2022
Publié ou notifié
le 03 octobre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2022

Le Maire

Gérard PRADAL



Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 015-211500855-20220930-2022_34-DE